

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2022-D035

LOCATIONS - Diagnostics patrimoine logements

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu la délibération n° 2022/024, en date du 4/02/2022, confiant la gestion de 4 logements supplémentaires suivants à Sarthe Habitat :

- 8, Place de l'Église
- 1, Route du Port Gautier
- 1, Place de l'Église - appartement n° 1
- 1, Place de l'Église - appartement n° 2

Considérant que les diagnostics technique actuels sont caduques,

Considérant la nécessité d'établir un diagnostic complet de chaque logement dans le cadre du transfert de la gestion desdits logements à Sarthe Habitat,

Vu la proposition reçue,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise QUALICONSULT, dont le siège social est situé 78 140 Velizy-villacoublay (YVELINES) - 1bis rue du Petit Clamart - est retenue pour l'établissement des diagnostics suivants, pour 4 logements désignés ci-dessus :

- Constat des risques d'exposition au plomb
- Installation électrique
- Diagnostics énergétique patrimoine
- Etat des risques de pollution

Article n° 2 : Le coût de cette prestation est de 1 000€ ht soit 1 200€ toutes taxes comprises.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal.

Fait à Marçon, le 22/09/2022

Le Maire,
Monique TROTIN

